

PA-ABL-590
ISA 77885

RAPPORT FINAL

**DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION
DU ROLE DES GENRES
DANS LES PROJETS INDUSTRIELS
DU GROUPE DE LA BANQUE**

**PAR:
Ann Duval**

**JUILLET 1992
PREPARE PAR:
DIVISION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT
BUREAU POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT
AGENCE INTERNATIONLE POUR LE DEVELOPPEMENT
CONTRET NUMERO PDC-0100-Z-00-9044-00**

GENESYS

**DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION
DU ROLE DES GENRES
DANS LES PROJETS INDUSTRIELS
DU GROUPE DE LA BANQUE**

**Ann Duval
GENESYS**

Février 1992

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1-1
1.1	Le rôle des genres est une variable économique	1-1
1.2	Terminologie de base	1-2
1.3	Objectifs des directives	1-2
1.4	Elaboration des directives	1-3
1.5	Organisation et utilisation des directives	1-3
1.6	Applicabilité au secteur industriel des questions de genre	1-3
2	DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION DU ROLE DES GENRES DANS LES PROJECTS INDUSTRIELS DU GROUPE DE LA BANQUE	2-1
2.1	Identification du projet	2-1
2.2	Préparation du projet	2-3
2.3	Evaluation du projet	2-10
2.4	Exécution et supervision du projet	2-11
3	DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION DU ROLE DES GENRES DANS LES LIGNES DE CREDIT/INDUSTRIE DU GROUPE DE LA BANQUE	3-1
3.1	Identification du projet	3-1
3.2	Preparation/évaluation du projet	3-7
3.3	Execution et supervision du projet	3-15

Annexe 1

DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION DU RÔLE DES GENRES DANS LES PROJETS INDUSTRIELS DU GROUPE DE LA BANQUE

1 INTRODUCTION

1.1 Le rôle des genres est une variable économique

La notion de renforcer le rôle de la femme dans le développement repose sur les principes suivants:

- le principe de l'efficacité économique
- le principe de l'équité

Les hommes et les femmes contribuent tous les deux au développement. Ils jouent un rôle différent mais apportent dans les deux cas des contributions importantes. Les gouvernements peuvent aider à augmenter la productivité des femmes et des hommes par le biais de politiques, de programmes et de services appropriés.

Lorsqu'on met l'accent sur la distinction entre les hommes et les femmes pendant la collecte de données et sur l'amélioration des avantages réservés aux femmes pendant la conception d'un projet, ce n'est pas pour isoler ou pour mettre en marge les hommes. En identifiant les différences principales entre le rôle des hommes et celui des femmes dans la société, nous pouvons mieux comprendre leurs besoins et contraintes respectifs en relation avec l'accès aux ressources et le contrôle des ressources. Ces éléments jouent un rôle fondamental dans le succès ou l'insuccès d'un projet.

Il s'impose de considérer le rôle des genres comme étant une variable économique. L'expérience acquise dans tous les secteurs indique que le fait de tenir compte du rôle des genres lors de la conception et de l'exécution d'un projet permet aux femmes et aux hommes d'exercer un meilleur contrôle sur leurs revenus et ressources. Il a même été démontré, lorsque les femmes jouissent d'un accès égal aux ressources économiques, qu'elles les investissent dans des activités qui leur permettent d'atteindre une meilleure productivité que les hommes. En améliorant l'accès des femmes aux ressources productives, on peut obtenir les résultats suivants:

- augmentation de la production
- amélioration de la qualité du produit
- utilisation plus efficace des crédits
- amélioration de l'amortissement des crédits
- amélioration de l'éducation familiale
- amélioration de la nutrition de la famille
- amélioration de la santé de la famille

- réduction de la mortalité juvénile et infantile
- réduction du taux de fécondité

1.2 Terminologie de base

L'inclusion des questions de genre dans l'élaboration des projets nécessite l'utilisation d'un certain nombre d'idées et d'expressions clés, que nous définissons ci-dessous:

Rôle des genres

L'idée du rôle des genres se rapporte à des comportements socialement acquis qui sont souvent spécifiques à une culture particulière. Il convient de faire une distinction entre le rôle des genres et la question de sexe, qui est un fait biologique. Le rôle des genres peut évoluer et changer.

Questions de genre

Quand nous parlons des questions de genre, il s'agit de prendre en considération lors de la conception d'un projet les différents rôles et responsabilités des femmes et des hommes. Cela est nécessaire du fait que les hommes et les femmes participent à différents types d'activités économiques et sociales, possèdent différentes sources de revenus, jouissent d'un accès différent aux ressources et, enfin, exercent un contrôle différent sur les ressources.

Analyse de genre

L'analyse de genre comporte deux étapes. La première consiste à identifier et à décrire les différents rôles et responsabilités des genres dans la zone d'un projet. La deuxième étape concerne la détermination des contraintes et des possibilités qui résultent des différences entre les rôles des genres. L'analyse de genre fournit les renseignements nécessaires pour réduire ou éliminer les contraintes et pour exploiter les possibilités.

1.3 Objectifs des directives

L'objet de ces directives consiste à aider les chargés de projet de la Banque africaine de développement (BAD) à appliquer les questions de genre dans la planification et la conception d'un projet en effectuant une analyse de genre approfondie de toutes les composantes du projet. A mesure que se déroule la planification, l'analyse de genre révèle les incidences positives et négatives du projet proposé sur les femmes et les hommes.

L'identification des incidences directes et indirectes attendues sur les rôles et les responsabilités économiques et sociaux des femmes et des hommes aidera les chargés de projet à suggérer des modifications à apporter aux activités du projet ou de nouvelles activités à ajouter. De telles améliorations de la conception du projet serviront à augmenter la viabilité du projet et à réduire le risque d'insuccès.

2

En plus, les directives aideront les chargés de projet à identifier les données clés à rassembler pendant le cycle des projets. Ces données seront utilisées par la suite pour évaluer le succès des projets.

1.4 Elaboration des directives

Les directives sont le résultat d'un travail de collaboration qui a réuni des spécialistes des Départements programmes d'action, des Départements opérations et du Département central de projets de la BAD. L'élaboration des directives s'est déroulée en deux phases:

- Analyse des procédures et du portefeuille de la Banque avec des entrevues avec le personnel.
- Présentation et expérimentation des directives avec des spécialistes de la Banque pendant les séances de formation.

1.5 Organisation et utilisation des directives

Les directives suivent le cycle des projets de la BAD, tel que présenté dans le Manuel des opérations. Elles sont destinées à permettre aux chargés de projet de commencer à explorer les questions de genre suffisamment tôt dans le cycle des projets pour exercer un impact important sur la conception des projets. Une attention particulière est accordée dès le départ à l'identification et à la collecte de renseignements spécifiques au rôle des genres qui seront par la suite incorporés dans diverses sections du rapport d'évaluation de projet.

Les directives examinent phase par phase le type de collecte et d'analyse de données nécessaire à chaque étape de la conception et de l'exécution d'un projet. La conduite de ces phases est séquentielle mais plusieurs itérations se produisent pendant la conception d'un projet, offrant chaque fois la possibilité d'examiner les données, de confirmer les renseignements et d'analyser les interventions proposées avec les responsables du pays membre et pareillement avec les hommes et les femmes dans la zone du projet. En négociant un projet avec les responsables du pays membre, les chargés de projet ont la possibilité de soulever des questions de genre fondamentales et donc, en ce qui concerne les politiques économiques et sociales des pays membres, de contribuer à un changement positif.

1.6 Applicabilité au secteur industriel des questions de genre

1.6.1 Projets industriels

L'applicabilité aux projets industriels des questions de genre n'est pas forcément évidente à la plupart des cadres de la Banque. Dans la mesure où les projets industriels exercent un impact sur la population, ils exercent aussi des incidences sur la femme. L'impact sur la femme diffère vraisemblablement de celui sur l'homme du fait que les femmes et les hommes ont tendance à

participer à des types d'activité économique différents, à posséder des sources de revenu différentes, à avoir un accès différent aux ressources et à exercer un niveau de contrôle différent sur ces ressources.

Le Groupe de la Banque finance des projets miniers et des entreprises à grande échelle dans le cadre de son programme de prêt à l'intention des projets industriels. Ces entreprises peuvent être soit des entreprises parapubliques soit des entreprises dont la structure du capital est mixte (secteurs privé et public). Étant donné que les femmes occupent souvent le rôle de propriétaire d'une petite ou micro-entreprise dans le secteur non structuré, leur participation à ces projets industriels en tant que propriétaire d'entreprise est presque inexistante. Pourtant, les projets industriels peuvent exercer un impact important sur la femme de diverses autres manières. Les femmes peuvent occuper un rôle concernant les liaisons en amont et pareillement les liaisons en aval d'une entreprise. Par exemple, les femmes peuvent fournir d'importantes matières premières à une industrie de transformation, utiliser à titre de petite entreprise les matières premières produites par l'industrie ou encore participer à la commercialisation du produit fini de l'industrie. En plus, elles participent souvent aux grandes industries en tant qu'employée. Finalement, ces industries peuvent exercer des incidences importantes sur la femme en tant que consommateur final du produit et par le biais de la création d'entreprises de service apparentées ou du déplacement possible des petites entreprises existantes dans le sous-secteur. Les directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets industriels du Groupe de la Banque mettent un accent sur ce type de question.

1.6.2 Lignes de crédit aux sociétés de financement du développement

Le Groupe de la Banque fournit des lignes de crédit aux sociétés de financement du développement (SFD) afin de financer des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il n'est pas en mesure d'aider directement en raison du petit montant des prêts en question. Dans le but d'encourager l'octroi de prêts aux entreprises relativement petites, les crédits offerts aux SFD sont souvent librement accordés par la Banque. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation de la Banque pour les projets financés aux termes d'un prêt librement accordé. Aucun seuil minimum n'est imposé concernant le montant des prêts octroyés par une SFD avec un financement du Groupe de la Banque et la politique de la Banque favorise les prêts relativement petits; néanmoins, les prêts accordés par les SFD sont le plus souvent assez grands (de 50.000 à 8.000.000 UC).

Comme on l'a indiqué plus haut, à l'intérieur du secteur industriel les femmes ont tendance à participer aux petites et micro-entreprises, souvent dans le sous-secteur non structuré. Elles occupent parfois le rôle de propriétaire d'entreprise et parfois celui d'employée dans ce type d'activité. Les entreprises appartenant aux femmes sont souvent basées à la maison et ont tendance à reposer sur les activités féminines traditionnelles (transformation de produits agricoles, fabrication de tissus et de vêtements, etc.). Les femmes sont également très actives dans les activités commerciales, bien que celles-ci ne répondent pas souvent aux critères d'accès au financement du secteur industriel. L'accès des femmes aux crédits est limité par les facteurs suivants: la petite taille de leur entreprise et donc le faible besoin de crédit; le caractère peu structuré de leur entreprise et l'incapacité de fournir les documents d'inscription et d'impôts exigés par les banques; le manque de nantissement approprié requis pour obtenir un prêt bancaire; les secteurs auxquels elles participent (par exemple, la difficulté d'obtenir un prêt d'une SFD pour des activités commerciales); le manque d'expérience et donc de compréhension de la procédure suivie par les banques; et la longueur et l'inconfort

de la procédure bancaire qui ne convient pas à leurs besoins modestes de fonds de roulement. Toutes ces contraintes s'opposant à l'accès aux crédits s'appliquent aux types de prêts octroyés par les SFD au moyen d'un financement fourni selon les modalités de crédit du Groupe de la Banque. Il peut s'avérer possible dans certains cas d'influencer les SFD de sorte qu'elles modifient les conditions et les critères associés à leur programme de prêt en vue de les harmoniser avec les besoins de crédit typiquement ressentis par les petits entrepreneurs, y compris très souvent les femmes qui possèdent une entreprise. Il serait également utile d'examiner la possibilité d'encourager les SFD à utiliser des ONG qui se spécialisent dans l'octroi de petits prêts aux entreprises appartenant aux femmes; ces ONG pourraient alors jouer un rôle d'intermédiaire pour atteindre un plus grand nombre de femmes. Les directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les lignes de crédit mettent un accent sur ce type de question.

1.6.3 Prêts octroyés par le groupe de la banque au secteur industriel et aux banques de développement

Analyse

Le Programme de prêt indicatif de 1992 a servi de base à l'analyse des prêts accordés par le Groupe de la Banque aux industries et aux banques de développement. Les tendances ont été vérifiées au moyen des discussions avec les cadres des divisions chargées du secteur industriel et des banques de développement. La répartition du Programme de prêt indicatif de 1992 est la suivante:

<u>Type de projet</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>%</u>	<u>Montant*</u>	<u>%</u>
Lignes de crédit	7	27	253,0 **	37
Assistance technique	6	23	7,8	1
Projets industriels	10	38	356,0	53
Invest. sectoriel	3	12	60,0	9
TOTAL	26	100	676,8	100

*En millions d'UC.

**Le total des lignes de crédit comprend un projet de 200 millions concernant la promotion des exportations. Bien que ce projet soit inscrit comme étant un prêt accordé à un projet, il a été inclus aux fins de l'analyse comme une ligne de crédit, en raison du caractère pyramidal du financement.

Types de projet choisis pour l'application des directives sur les questions de genre

Les projets d'investissement sectoriel et le financement de l'assistance technique ne représentent que 9 et 1 pour cent, respectivement, des prévisions globales sur les prêts qui seront octroyés par le Groupe de la Banque en 1992 par l'intermédiaire des divisions Industries et Banques de développement. Le Groupe de la Banque a limité le financement des prêts à l'appui de réformes (y compris les prêts à l'ajustement sectoriel) à 20 pour cent du financement total. En outre, d'après les discussions avec les cadres, il semble que l'aptitude de la Banque à intervenir dans les projets sectoriels est limitée par le fait que la Banque n'est que rarement l'institution de financement chef

de file pour ce type de projet. Bien que la Banque participe à de tels programmes par le biais de ses accords de cofinancement, le personnel de la Banque participe très peu à la conception de ces projets. Le financement de l'assistance technique n'est pas destiné à des projets mais plutôt à des études et au soutien d'institutions. En raison du pourcentage de financement relativement faible accordé aux investissements sectoriels et à l'assistance technique et de la nature de ce financement, ces types de prêt n'ont pas été compris dans les directives pour l'incorporation des questions de genre dans les projets industriels et de banque de développement du Groupe de la Banque.

Les lignes de crédit et les projets industriels représentent ensemble 65 pour cent du nombre total des interventions des divisions chargées du secteur industriel et des banques de développement prévues en 1992 et 90 pour cent du montant de financement total prévu. Les discussions avec les cadres de la Banque ont confirmé que ces deux catégories constituent les types de projet dont ils s'occupent le plus souvent. Par conséquent, les projets industriels et les lignes de crédit aux SFD ont été choisis comme principal objet de ces directives pour l'incorporation des questions de genre dans les projets industriels et de banque de développement. La sélection de ces deux types d'intervention du Groupe de la Banque est compatible avec les Directives sur la politique générale relative au secteur industriel, qui révèlent une tendance en faveur du financement des entreprises du secteur privé et des PME et de la modernisation de grandes entreprises productives exploitant les ressources naturelles.

DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION DU ROLE DES GENRES DANS LES PROJETS INDUSTRIELS DU GROUPE DE LA BANQUE

2.1 Identification du projet

2.1.1 Fiche de projet

La Banque reçoit des propositions de projet industriel à divers stades de préparation, depuis des esquisses de projet jusqu'à des études de faisabilité entièrement achevées. Le financement d'un projet industriel par la Banque peut viser la création d'une nouvelle entreprise ou bien l'agrandissement ou la modernisation d'une entreprise existante. Quels que soient le stade de préparation et le type de projet, le chargé de projet examine et analyse la documentation disponible afin de préparer une fiche de projet. Il est important à ce stade d'inclure un examen des questions de genre que le projet risque de soulever. En ce qui concerne les questions de genre, il est conseillé de les mettre en relief dans les sections suivantes de la fiche de projet:

Contexte du projet

Le chargé de projet devrait examiner pour le pays en question toutes les données spécifiques sur la répartition des sexes dont dispose la Banque et qui se rapportent au secteur industriel d'une manière générale et au sous-secteur à financer en particulier. L'Unité femme et développement de la Banque est en train de recueillir des monographies au sujet de la femme et le développement dans les pays membres régionaux et de rendre opérationnelle sa base de données, et l'on pourra peut-être trouver ici les données nécessaires. Si les données requises ne sont pas disponibles au sein de la Banque, les informations nécessaires feront l'objet de recherches durant la préparation du projet au niveau national.

En décrivant le contexte sectoriel du projet, il y aura lieu d'aborder les questions de genre suivantes:

- Quels sont les pourcentages et les nombres de femmes qui sont classées comme étant économiquement actives dans le secteur industriel en général et dans le sous-secteur à financer en particulier?
- La participation des femmes au secteur industriel diffère-t-elle de celle des hommes? Les femmes sont-elles des employées ou des propriétaires d'entreprise? A quels sous-secteurs participent-elles en tant qu'employées ou propriétaires d'entreprise?
- Sur quels types d'activité connexe des petites entreprises le projet risque-t-il d'exercer un impact? La participation des femmes à ces activités diffère-t-elle de celle des hommes?
- Les femmes participent-elles à la production et à la fourniture des matières premières nécessaires pour le projet?

- Les femmes participent-elles à la transformation et/ou à la commercialisation des produits à financer?
- Les femmes participent-elles à des services accessoires au projet, par exemple en préparant des repas ou en gardant des enfants pendant la journée?

Avantages du projet

S'il est évident d'après les données disponibles que le projet aura un impact différent sur les femmes et les hommes, il conviendra de le signaler dans cette section. S'il est probable que le projet exerce un impact éventuellement positif sur les femmes, il conviendra de le souligner. Les avantages pourraient comprendre:

- un niveau important de création d'emplois pour des femmes;
- la participation de femmes à l'approvisionnement en matières premières;
- la participation de femmes aux petites entreprises qui utilisent une matière première produite par le projet;
- la participation de femmes à la commercialisation du produit;
- la participation de femmes à des entreprises qui assurent des services accessoires.

Risques

Il conviendra de signaler dans cette section tout risque identifiable lié aux questions de genre. Le rôle des genres est une variable économique et il a été démontré que les femmes, lorsqu'elles acquièrent davantage de ressources, investissent ces ressources dans des activités qui leur permettent d'atteindre une meilleure productivité que les hommes. En conséquence, les projets qui ne facilitent pas l'accès des femmes aux ressources et le contrôle exercé par elles sur les ressources peuvent courir un plus grand risque de ne pas réussir. Cette section contient aussi les incidences négatives possibles, avec une répartition par sexe. Les risques et les incidences négatives possibles pourraient comprendre:

- Le projet ne servira pas à créer un nombre important d'emplois pour des femmes, ou un nombre important de femmes perdront vraisemblablement leur emploi (par exemple, dans un projet de modernisation d'entreprises);
- Les femmes ne participent pas aux petites entreprises associées au projet;
- Le projet aura tendance à remplacer des petites et micro-entreprises traditionnelles auxquelles participent des femmes.

2.1.2 Etudes de faisabilité

Avant de procéder à la préparation du projet, la Banque exige l'exécution d'une étude de faisabilité. Souvent, la Banque reçoit dès la phase d'identification une étude de faisabilité déjà achevée. Si une telle étude n'est pas déjà disponible, le chargé de projet demandera une étude de faisabilité avant d'entreprendre une mission de préparation. Lorsque le chargé de projet a la possibilité d'apporter une contribution aux termes de référence d'une étude de faisabilité, il devrait inclure les types de question concernant le rôle des genres esquissés plus haut à la section de ces directives intitulée Fiche de projet.

2.2 Préparation du projet

2.2.1 Mission de préparation

Il est indispensable d'assurer que les questions de genre sont incluses dans les termes de référence de chaque membre de la mission de préparation. L'incorporation de ces questions devrait provenir directement des thèmes liés au rôle des genres identifiés dans la fiche de projet. Etant donné qu'une bonne partie de l'information spécifique nécessaire relative au rôle des genres ne sera pas toujours disponible au moment où le projet est placé sur la liste de projets de la Banque, les membres de la mission devront collaborer avec l'organisme d'exécution et d'autres institutions dans le pays en question afin:

- de compléter l'information spécifique nécessaire relative au rôle des genres en ce qui concerne non seulement le projet mais aussi son contexte; et
- d'identifier dans quelle mesure le projet peut avoir un impact différent sur les femmes et les hommes.

Les questions de genre pourraient être incorporées dans les termes de référence comme suit:

Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission consisteront le plus souvent à rassembler les renseignements requis pour l'évaluation du projet et à identifier les domaines où des études complémentaires seront nécessaires. Ces objectifs généraux devraient clairement indiquer que la mission s'attaquera à tous les thèmes spécifiques relatifs au rôle des genres qui sont soulevés dans la fiche de projet.

Il convient d'examiner lors de la mission les questions liées à la conception du projet et de définir clairement le but, les objectifs, les résultats attendus et les activités du projet. En élaborant la hiérarchie des objectifs du projet, il y a lieu d'effectuer une analyse de genre en posant les questions suivantes:

- Quel sera le rôle des femmes et des hommes dans chaque volet du projet; combien de femmes et d'hommes participeront et en quelle capacité?

- Comment les femmes et les hommes accéderont-ils aux ressources et aux avantages des différents volets du projet?
- Quel contrôle les femmes et les hommes exerceront-ils sur les ressources et les avantages des différents volets?

Taches spécifiques de la mission

(1) Information à obtenir

a. INFORMATION RELATIVE AU CONTEXTE

Si la Banque ne dispose pas de données désagrégées par sexe suffisantes sur le pays concerné, les chargés de projet peuvent communiquer le type d'information recherché à l'organisme d'exécution et à d'autres institutions dans le pays et leur demander de préparer les renseignements voulus avant l'arrivée de la mission. Pendant la mission, l'équipe devra compléter et confirmer les données désagrégées par sexe liées au secteur industriel en général et au sous-secteur spécifique à financer en particulier. L'Annexe 1 de ces directives présente une liste de sources de données à l'intérieur du pays et de méthodes rapides et peu coûteuses de rassemblement de données en vue d'aider les chargés de projet à accomplir cette tâche.

Lors de la mission, il y aura lieu de rassembler les types suivants de données désagrégées par sexe et de les analyser en fonction de la conception du projet:

- Les pourcentages et les nombres de femmes qui sont classées comme étant économiquement actives dans le secteur industriel en général et dans le sous-secteur à financer en particulier;
- Les tendances en matière d'emploi dans le sous-secteur à financer, avec une répartition par sexe;
- Les statistiques de chômage, avec une répartition par sexe;
- Des renseignements sur les aspects du droit du travail qui peuvent restreindre la participation des femmes au projet;
- Des données désagrégées par sexe sur la disponibilité de la main-d'oeuvre, par niveau de compétence, dans la région où le projet est situé;
- Des renseignements désagrégés par sexe sur les propriétaires et les employés des petites entreprises susceptibles d'être apparentées à l'entreprise à financer (approvisionnement en matières premières, transformation du produit fini, commercialisation du produit fini, services accessoires tels que la préparation de repas ou la garde d'enfants pendant la journée).

b. INFORMATION SUR L'ORGANISME D'EXECUTION

Il est important de rassembler des renseignements désagrégés par sexe sur les emplois que le projet est susceptible de créer:

- En ce qui concerne les entreprises existantes, quelle est la distribution du personnel (effectifs et pourcentages) par sexe aux différents niveaux organisationnels? Les femmes sont-elles représentées au niveau de la direction ainsi qu'aux niveaux inférieurs?
- Quels sont les nouveaux besoins de main-d'oeuvre en relation avec les différents niveaux professionnels et techniques? Quel est le rapport entre ces besoins et les niveaux professionnels et techniques généraux occupés par les femmes employées dans la zone du projet?
- Quel est le nombre de nouveaux emplois que le projet est susceptible de créer (avec une répartition des sexes et des niveaux professionnels et techniques)?
- Dans les projets de modernisation, quelle est la répartition des sexes parmi les employés qui seront vraisemblablement licenciés?
- Quelle formation professionnelle ou technique à l'intention des employés est prévue dans le cadre du projet? Les hommes et les femmes auront-ils le même accès à la formation?

c. MATIERES PREMIERES

Les questions de genre peuvent revêtir une importance particulière dans l'approvisionnement en matières premières:

- Les femmes participent-elles à la production des matières premières locales qui seront utilisées par le projet? Par exemple, dans un projet sur le coton filé, il se peut que des femmes participent à la production de coton et profitent donc des achats du projet.
- Le projet a-t-il l'intention de produire ses propres matières premières plutôt que de les acheter auprès des fournisseurs existants? Dans ce cas, y aura-t-il un impact différent sur les femmes et les hommes? Par exemple, si une industrie qui s'occupe de la production de la purée de tomate prend la décision de planter ses propres tomates plutôt que de les acheter auprès des producteurs existants et que la production locale de tomates est essentiellement assurée par des femmes, ces femmes perdront peut-être la possibilité d'exploiter un nouveau débouché important de leur production.

d. COMMERCIALISATION

Comme dans le cas de l'approvisionnement en matières premières, les questions de genre peuvent revêtir une importance particulière concernant le marché cible du produit et le système de commercialisation et de distribution lié au projet:

- Dans le cas où le projet fabrique un produit qui servira d'intrant à d'autres industries locales, les femmes participent-elles à ces industries? Par exemple, si le projet produit des fils de polyester et que des femmes participent à la production de tissus en tant que propriétaires d'une petite entreprise, le projet pourra exercer un impact sur les femmes en leur fournissant régulièrement un intrant de bonne qualité à un prix raisonnable.
- Si le projet fabrique soit un intrant destiné à d'autres industries locales soit un produit fini destiné au marché local, les femmes participent-elles à la commercialisation du produit? Par exemple, si des femmes participent à la vente des matériaux de construction, un projet sur le ciment pourra servir à agrandir leur chiffre d'affaires.

e. SERVICES ACCESSOIRES ET DE SOUTIEN

Bien que, d'une manière générale, les évaluations de projet ne prennent pas en considération l'impact éventuel sur l'économie locale attribuable au développement des services accessoires et de soutien associés à l'exécution des projets, la possibilité de répercussions sur le rôle des genres est suffisamment grande qu'il conviendra de l'inclure d'une manière systématique dans la préparation des projets.

- Est-il probable que le projet engendre des entreprises accessoires à l'intérieur de sa zone opérationnelle? Quelle est la répartition des sexes probable de ces entreprises? Par exemple, s'il est prévu qu'un projet emploie un nombre important de personnes, il sera probable que de nouveaux restaurants s'implantent dans le quartier pour fournir des repas ou des casse-croûte aux employés. Dans ce cas, il sera très probable que des femmes dirigent de telles entreprises du secteur non structuré. Ou encore, si le projet propose de garder les enfants des employés pendant la journée de travail, il sera probable que des entreprises appartenant à des femmes assurent un tel service à titre de sous-traitance.

(2) Questions à examiner

Une fonction importante des missions de préparation consiste à explorer avec l'organisme d'exécution et les autres institutions concernées au niveau du pays membre régional les questions liées à la conception du projet. Le chargé de projet joue un rôle important en tant qu'"ambassadeur" de la BAD et devrait profiter de l'occasion pour familiariser ses collègues au niveau du pays membre régional avec la politique de la BAD sur la femme et le développement. Les discussions sur la conception du projet devraient incorporer les questions de genre et le chargé de projet devrait examiner la possibilité d'inclure des conditions de prêt qui tiennent compte de ces questions. Il faudrait pour cela faire une comparaison entre les renseignements sur le contexte du projet et les divers éléments du projet proposé.

a. EMPLOI

Outre les données indiquées plus haut sur l'emploi et la répartition des sexes, il existe d'autres questions relatives à la qualité des emplois assurés par des femmes:

- Les femmes et les hommes recevront-ils un salaire égal pour le même travail?
- Les femmes auront-elles la possibilité de passer d'un emploi mal rémunéré à un emploi bien rémunéré grâce aux possibilités de formation?
- En ce qui concerne les prestations qui sont accordées, lesquelles intéressent les femmes en particulier (par exemple, garde des enfants pendant la journée)?
- Les conditions associées à la sécurité d'emploi ont-elles un impact différent sur les femmes et les hommes? Par exemple, les femmes sont-elles sûres de pouvoir retourner à leur travail après des congés de maternité?

b. ENTREPRISES APPARENTEES

- Dans les domaines déjà identifiés (approvisionnement en matières premières, marchés, services accessoires), existe-t-il des moyens de modifier la conception du projet de manière à assurer la participation égale des femmes et un impact positif sur elles?

c. RISQUES

L'un des types de risque les plus importants associés au rôle des genres peut concerner le remplacement de petites entreprises existantes.

- Est-il probable que le projet remplace de petites entreprises existantes appartenant à des femmes? Par exemple, une grande brasserie moderne peut remplacer de nombreux petits brasseurs traditionnels, dont la plupart sont des femmes.
- Si l'on identifie comme étant un risque le remplacement des activités féminines traditionnelles, y aura-t-il une sorte de compensation entre cet impact négatif et les avantages éventuels du projet au point de vue du rôle de la femme? Par exemple, les avantages d'une augmentation de l'emploi des femmes dans le secteur structuré peuvent-ils compenser la perte de leurs activités rémunératrices traditionnelles?
- Dans les projets de modernisation, quelles sont les prévisions concernant le nombre de femmes et d'hommes qui risquent de perdre leur emploi? Les femmes sont-elles disproportionnellement affectées?

(3) Personnes et institutions à rencontrer

Les termes de référence devraient stipuler que les membres de la mission feront un effort pour examiner les différentes questions citées plus haut avec les personnes et les institutions suivantes,

ainsi qu'avec l'organisme d'exécution et les autres institutions gouvernementales directement responsables des négociations sur l'octroi d'un prêt:

- Les organisations féminines nationales (Ministère pour la femme et le développement, les autres bureaux ministériels sur le rôle de la femme, etc.) et les ONG féminines. Ces organisations peuvent fournir des données sur la répartition des sexes et les activités assurées par des femmes au sein du secteur industriel et peuvent aussi apporter une contribution importante aux questions relatives à la conception du projet;
- D'autres organismes donateurs, par exemple l'UNICEF, l'USAID et la Banque mondiale, qui seront peut-être en mesure de fournir des données utiles sur la répartition des sexes et le rôle de la femme dans le secteur industriel.

Les Impacts de la Conception du Projet

Les projets industriels risquent d'avoir un impact différent sur les femmes et les hommes dans la mesure où les deux groupes ont tendance à participer à différents types d'activité économique, à jouir d'un accès différent aux ressources et à exercer un contrôle différent sur les ressources. Les questions de genre devraient être systématiquement incorporées dans la conception du projet et discutées avec les institutions chargées de l'exécution au niveau national. L'impact du projet peut être à la fois direct et indirect:

IMPACT DIRECT DU PROJET

Les grandes industries financées par la BAD ont le plus souvent un impact important sur l'emploi. Dans quelle mesure cet impact est-il différent sur les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité de leur emploi? Les chargés de projet devraient d'abord rassembler des renseignements désagrégés par sexe sur l'emploi direct existant et attendu. Ils devraient par la suite examiner les options pour assurer l'équité de genre du nombre et de la qualité des emplois créés.

IMPACT INDIRECT DU PROJET

Les grandes industries risquent également d'exercer un impact sur les petites entreprises apparentées au projet, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement en matières premières, de la commercialisation et des services accessoires et de soutien. A quels types de petite entreprise les femmes et les hommes ont-ils plus tendance à participer? Quel sera l'impact probable du projet sur les activités des femmes et des hommes dans ces petites industries? Les chargés de projet devraient d'abord identifier les activités des femmes et des hommes dans ces entreprises. Ils devraient ensuite décrire dans quelle mesure l'impact du projet sera différent sur les femmes et les hommes en raison de leurs activités différentes. Les chargés de projet devraient également examiner les questions que l'on pourrait incorporer dans la conception du projet pour assurer que les femmes qui participent aux entreprises apparentées ont accès aux avantages éventuels du projet et pour éviter dans la mesure du possible le remplacement inutile des activités féminines traditionnelles.

ENCADRÉ 1

2.2.2 Rapport de préparation

Par suite de la mission de préparation, le chargé de projet devrait soit disposer de suffisamment d'information sur la répartition des sexes en relation avec le projet et le contexte du projet pour pouvoir s'attaquer d'une manière efficace aux questions de genre dans le rapport de préparation du projet soit être en mesure de demander des renseignements ou des études complémentaires auprès de l'organisme d'exécution. Le chargé de projet devrait s'assurer que les questions de genre sont incorporées dans les sections appropriées du rapport de préparation, afin de refléter les questions au niveau de la conception du projet qui ont été soulevées avec l'organisme d'exécution.

Contexte

Il y a lieu de désagréger par sexe, dans la mesure du possible, les renseignements généraux sur l'économie du pays, les renseignements sur son secteur industriel et les renseignements sur le sous-secteur à financer. Il convient d'inclure toutes les données disponibles sur l'activité économique des femmes dans le secteur industriel, la participation des femmes en tant qu'employée ou propriétaire d'entreprise dans le sous-secteur à financer et, enfin, la participation des femmes en tant qu'employée ou propriétaire d'entreprise dans les industries apparentées qui seront vraisemblablement touchées par le projet.

Organisme d'exécution

Il y a lieu d'examiner la répartition par sexe des employés au sein de l'entreprise en fonction des niveaux professionnels et techniques. Outre la présentation des chiffres et des pourcentages de femmes employées par l'entreprise, il convient de décrire l'égalité des salaires pour les hommes et les femmes, leur accès respectif aux possibilités de formation, les prestations accordées aux employés qui intéressent tout particulièrement les femmes et les questions relatives à la sécurité d'emploi des hommes et des femmes. Il convient aussi de mentionner tout changement au niveau de la politique et des conditions d'emploi existantes que l'organisme d'exécution a accepté de modifier.

Matières premières et procédé de fabrication

Il convient d'explorer de quelle manière il est prévu que les femmes participeront à la fourniture de matières premières au projet et de citer tous les avantages éventuels du projet, ainsi que ses incidences négatives possibles, qui concernent les femmes en particulier.

Commercialisation

Il convient d'examiner dans quelle mesure les femmes et les hommes participent en tant que propriétaire d'une petite entreprise à la transformation et à la commercialisation du produit fini. Dans quelle mesure l'impact du projet sera-t-il différent sur les femmes et les hommes?

Services accessoires

Dans cette section suggérée, il y a lieu de décrire la participation des femmes et des hommes aux services accessoires et de soutien existants, ainsi que la possibilité de la création par le projet de

nouvelles activités pour les petites entreprises. Il convient d'examiner la possibilité d'une participation féminine active au projet qui pourrait en résulter.

Justification

Impact sur la femme et le développement

Traditionnellement, cette section examine l'impact du projet sur les femmes. Dans la plupart des rapports, cependant, les remarques présentées dans cette section sont presque une réflexion après coup où il est indiqué que le projet n'aura aucun impact négatif sur les femmes ou qu'il aura un impact positif sans pour autant le documenter suffisamment.

Si une analyse de genre n'a pas été incorporée dans la conception du projet et que le rapport de préparation n'a pas systématiquement examiné dans quelle mesure le projet aura un impact différent sur les femmes et les hommes, ce sera inutile d'inclure cette section dans le rapport. L'objet de cette section est de résumer l'ensemble des questions de genre liées à la conception du projet et des renseignements désagrégés par sexe qui ont été incorporés dans le rapport de préparation aux sections indiquées plus haut.

Risques

Il convient de résumer les incidences négatives sur le rôle de la femme qui ont été identifiées, particulièrement en relation avec le remplacement éventuel des activités féminines traditionnelles, et d'examiner, le cas échéant, les avantages du projet susceptibles de compenser cet impact négatif.

2.3 Evaluation du projet

2.3.1 Mission d'évaluation

Les termes de référence de la mission d'évaluation devraient explorer toutes les questions de genre qui n'ont pas été suffisamment résolues durant la phase de préparation. Prière de se reporter à la section 2.2.1 de ces directives (termes de référence des missions de préparation).

2.3.2 Rapport d'évaluation

Il convient d'inclure dans le rapport d'évaluation les questions relatives au rôle des genres de la même manière que dans le rapport de préparation, sur la base des données complémentaires réunies et des questions résolues pendant la mission d'évaluation. Prière de se reporter à la section 2.2.2 de ces directives (rapport de préparation).

Les Rapports d'Évaluation Spécifiques sur le Rôle des Genres

Il est extrêmement important que le rapport d'évaluation reflète les questions de genre prises en considération dans la conception finale du projet et qu'il expose l'impact différent que le projet risque d'exercer sur les femmes et les hommes. Souvent, les femmes ne sont mentionnées dans les rapports d'évaluation qu'à la section intitulée "Impact sur la femme et le développement". Dans la plupart des rapports, cependant, les remarques présentées dans cette section sont presque une réflexion après coup où il est indiqué que le projet n'aura aucun impact négatif sur les femmes ou qu'il aura un impact positif sans pour autant le documenter suffisamment.

Il conviendra d'inclure la section intitulée "Impact sur la femme et le développement" dans le rapport d'évaluation seulement si une analyse de genre a été incorporée dans la conception du projet et que le rapport d'évaluation entier a systématiquement examiné dans quelle mesure l'impact du projet sera différent sur les femmes et les hommes. L'objet de cette section est de résumer l'ensemble des questions de genre liées à la conception du projet et des renseignements désagrégés par sexe qui ont été incorporés dans le rapport d'évaluation. Il y a lieu de présenter des observations concernant l'impact direct du projet sur l'emploi et son impact indirect sur les activités des petites entreprises apparentées.

ENCADRÉ 2

2.4 Exécution et supervision du projet

2.4.1 Supervision et suivi

Lorsqu'un projet industriel a été approuvé et qu'il est opérationnel, le chargé de projet assurera la supervision et le suivi réguliers du projet. Très souvent, l'organisme d'exécution doit soumettre des rapports d'activité trimestriels pendant la phase d'exécution du projet. Dans ce cas, le chargé de projet devrait exiger des renseignements spécifiques sur le rôle des genres dans les domaines suivants: quantité et qualité de l'emploi direct des femmes; niveau de participation des femmes à la fourniture des matières premières; niveau de participation des femmes à la transformation et/ou à la commercialisation du produit fini; et niveau de participation des femmes à la fourniture des services accessoires. Le projet devrait également examiner ces questions dans le cadre des missions de supervision périodiques prévues durant la vie du projet.

Au cas où il devient évident que le projet a de la difficulté à incorporer efficacement dans l'exécution du projet les questions de genre, le chargé de projet devra entretenir un dialogue avec l'organisme d'exécution sur les meilleurs moyens de surmonter les problèmes et d'assurer que le projet exercera un impact positif sur les femmes.

2.4.2 Rapport d'achèvement du projet

A la fin du cycle du projet, le chargé de projet visite le projet afin de préparer un rapport d'achèvement du projet. Ce rapport sert à faire la comparaison entre les résultats réels et prévus et

devrait également comprendre une comparaison spécifique entre l'impact réel et prévu sur le rôle de la femme dans les domaines suivants:

- quantité et qualité de l'emploi direct des femmes;
- participation des femmes à la fourniture des matières premières;
- participation des femmes en tant qu'utilisateur final du produit et participation des femmes à la transformation et/ou à la commercialisation du produit;
- participation des femmes à la fourniture des services accessoires et de soutien au projet.

DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION DU ROLE DES GENRES DANS LES LIGNES DE CREDIT/INDUSTRIE DU GROUPE DE LA BANQUE

3.1 Identification du projet

3.1.1 Demandes soumises par les sociétés de financement du développement

Les sociétés de financement du développement (SFD) soumettent au Groupe de la Banque des demandes de ligne de crédit de diverses manières. Dans le cycle des projets, la toute première intervention du chargé d'un projet de ligne de crédit à une SFD consiste en général à envoyer à la SFD un télex qui sollicite la documentation et l'information spécifiques nécessaires pour compléter sa demande. Afin d'incorporer efficacement dans la conception du projet les questions de genre, le chargé de projet devrait demander à la SFD de fournir dans certains domaines des renseignements spécifiques concernant le rôle des genres. Nous présentons ci-dessous la documentation que les SFD sont censées fournir dans une demande. L'information spécifique relative au rôle des genres a été insérée puis soulignée pour mettre en relief les points applicables.

- i. une demande officielle qui précise le montant de la ligne de crédit recherchée ainsi que le ou les secteurs d'intervention envisagés, avec dans les deux cas l'approbation d'un pays membre;
- ii. acte constitutif et statuts internes;
- iii. politique et modalité d'intervention — il convient d'inclure le montant des prêts et le type de garantie exigé et de préciser si des prêts peuvent être octroyés à des groupes non structurés de petites entreprises ainsi qu'à des entreprises individuelles. Indiquer si une femme peut obtenir un prêt sans obtenir le consentement de son mari;
- iv. organigramme fonctionnel — indiquer l'effectif et la répartition par sexe du personnel à chaque niveau de l'organisation;
- v. description du ou des bureaux chargés de la promotion, de l'évaluation et du suivi des PME, y compris le nom et les qualifications du personnel pertinent — les CV doivent indiquer le sexe du personnel;
- vi. rapports annuels sur les cinq derniers exercices (sauf dans le cas des SFD récemment créées);
- vii. états financiers détaillés sur les cinq derniers exercices, y compris le rapport annuel de vérification des comptes préparé par un vérificateur externe des comptes;
- viii. statistiques annuelles sur les opérations et le portefeuille antérieurs selon des critères appropriés — prière d'utiliser le format suivant:

- ix. projections pour au moins les cinq prochaines années portant sur les activités, le rendement financier des opérations et les ressources et les utilisations de fonds;
- x. les dispositions financières prévues pour les PME — il convient d'inclure la définition des PME (en fonction de l'actif, des ventes ou du nombre d'employés), les montants de prêt admissibles et le type de garantie exigé et de préciser si des prêts peuvent être octroyés à des groupes non structurés de petites entreprises ainsi qu'à des entreprises individuelles;
- xi. une liste des sous-projets à financer, en indiquant pour chacun le niveau de préparation, les caractéristiques, le coût d'investissement, le prêt demandé et l'intérêt économique — il convient d'indiquer le sexe du ou des promoteurs;
- xii. l'aide apportée par d'autres institutions étrangères;
- xiii. les organismes nationaux qui apportent un appui aux PME industrielles et la relation entre ces organismes et la SFD — il y a lieu de préciser s'il existe des institutions locales (ONG ou organismes publics) qui sont axées sur les PME appartenant à des femmes et si la SFD collabore avec de telles institutions en identifiant des projets, en servant d'intermédiaire pour l'octroi de prêts ou en assurant d'autres services à l'intention des entrepreneuses;
- xiv. la politique nationale concernant la promotion et le développement des PME — il convient de préciser si cette politique prend en considération les questions de genre.

3.1.2 Fiche de projet

En préparant la fiche de projet, le chargé de projet doit obtenir l'information disponible sur le contexte du projet pour laquelle une répartition des sexes est possible et doit aussi inclure les questions de genre dans l'analyse de l'information fournie par la SFD. Il est conseillé de mettre en relief les questions de genre dans les sections suivantes de la fiche de projet:

Contexte du projet

Le chargé de projet devrait examiner pour le pays en question toutes les données spécifiques sur la répartition des sexes dont dispose la Banque et qui se rapportent au secteur industriel d'une manière générale et aux sous-secteurs faisant l'objet de la ligne de crédit en particulier. L'Unité femme et développement de la Banque est en train de recueillir des monographies au sujet de la femme et le développement dans les pays membres régionaux et de rendre opérationnelle sa base de données, et l'on pourra peut-être trouver ici les données nécessaires. Si les données requises ne sont pas disponibles au sein de la Banque, les informations nécessaires feront l'objet de recherches durant la préparation/évaluation du projet au niveau national.

En décrivant le contexte sectoriel de la ligne de crédit, il y aura lieu d'aborder les questions de genre suivantes:

- Quels sont les pourcentages et les nombres de femmes qui sont classées comme étant économiquement actives dans le secteur des PME?

- **Les activités des femmes et des hommes comment diffèrent-elles? Les femmes sont-elles des employées ou des propriétaires d'entreprise? Sont-elles plus actives dans certains sous-secteurs?**
- **Les activités féminines ont-elles tendance à être concentrées dans le secteur structuré ou le secteur non structuré? (Souvent, les femmes ont tendance à participer au secteur structuré en tant qu'employée et aux micro-entreprises du secteur non structuré en tant que propriétaire d'entreprise.)**
- **En ce qui concerne les activités à financer aux termes de la ligne de crédit, dans quelle mesure se rapportent-elles à la participation des femmes au secteur des PME?**
- **Au cas où la ligne de crédit sera axée sur le financement de certains sous-secteurs, il convient d'indiquer dans quelle mesure les femmes participent à ces sous-secteurs en tant qu'employée ou propriétaire d'entreprise.**
- **Quelles contraintes ont été identifiées qui s'opposent à la participation des femmes au secteur des PME en tant que propriétaire d'entreprise? Il peut s'agir, entre autres, des contraintes suivantes:**
 - **législation complexe et peu appropriée dans le domaine de l'inscription et des impôts;**
 - **manque d'accès aux renseignements techniques et commerciaux;**
 - **manque d'accès aux crédits en raison du manque de compréhension de la procédure à suivre pour demander un prêt, du petit montant des prêts nécessaires et de l'absence du type de garantie exigé par les institutions financières;**
 - **faible niveau d'instruction et manque de formation en matière de gestion des affaires;**
 - **législation ou normes socioculturelles qui empêchent les femmes de posséder des terres ou d'autres biens;**
 - **normes socioculturelles qui interdisent la participation visible en dehors de la maison.**

Avantages du projet

S'il est évident que l'on s'attend à ce que les femmes profitent des prêts octroyés grâce à la ligne de crédit ou des services connexes tels que la formation, il conviendra de le signaler dans cette section.

- **S'attend-on à ce que les femmes qui sont propriétaires d'entreprise obtiennent de la SFD des prêts et d'autres services dans le cadre de la ligne de crédit?**
- **Est-il prévu que les sous-projets financés créent des emplois pour des femmes?**

Themes

Aspects institutionnels

Il convient d'analyser et de présenter les questions de genre dans les domaines suivants:

Politique et modalité d'intervention s'appliquant aux PME

- Quelle est la relation entre le montant des prêts accordés par la SFD et la taille des entreprises où les femmes occupent le rôle de propriétaire d'entreprise? L'accès des femmes sera-t-il difficile en raison de la taille de leurs entreprises et besoins de crédit?
- Quelle est la relation entre les sous-secteurs financés par la SFD et ceux auxquels participent les femmes? L'accès des femmes sera-t-il difficile du fait que la SFD ne finance pas les secteurs auxquels elles ont tendance à participer?
- La procédure de demande de prêt de la SFD convient-elle aux petites entreprises et donc aux entreprises appartenant à des femmes?
- Quel type de garantie de prêt est exigé par la SFD? Les femmes sont-elles en mesure de fournir la garantie requise? Est-il plus difficile pour les femmes que les hommes de remplir les conditions?
- Une femme peut-elle obtenir un prêt indépendamment de son mari?
- La SFD peut-elle accorder des prêts à des groupes non structurés de petites entreprises ainsi qu'à des entreprises individuelles? Le fait-elle?
- Outre les prêts, la SFD fournit-elle aux PME d'autres services liés aux crédits (préparation de projet, formation ou assistance technique)? Les femmes jouissent-elles du même accès aux services que les hommes? Quels circuits de communication et types de médias la SFD utilise-t-elle pour communiquer la disponibilité des prêts? Les femmes sont-elles atteintes par ces circuits?

Organisation et gestion

- Quelle est la répartition par sexe (effectifs et pourcentages) du personnel aux différents niveaux organisationnels?
- Les femmes sont-elles représentées au niveau de la direction ainsi qu'aux niveaux inférieurs?
- Les femmes occupent-elles des postes qui nécessitent un contact étroit avec les clients, par exemple en tant que chargé de crédits ou caissière. (Le sexe de ces employés peut être un facteur important des efforts pour atteindre les entreprises appartenant à des femmes.

En raison des normes socioculturelles, les femmes peuvent se sentir plus à l'aise avec d'autres femmes.)

- Au cas où il existe un bureau spécial de promotion des PME, y a-t-il des femmes qui occupent un poste dans ce bureau, en particulier comme chargé de la promotion? (Pour les mêmes raisons citées plus haut, le sexe de ces employés peut être un facteur important.)
- La SFD offre-t-elle au personnel des possibilités de formation régulières? Les femmes et les hommes ont-ils le même accès à cette formation?

Analyse du portefeuille

- Dans chaque secteur industriel, quelle est la proportion de prêts octroyés à des entreprises appartenant à des femmes en comparaison de ceux octroyés à des entreprises appartenant à des hommes, en fonction du nombre de prêts et aussi du montant des prêts?
- Y a-t-il une différence entre le montant moyen des prêts consentis à des entreprises appartenant à des femmes et celui des prêts consentis à des entreprises appartenant à des hommes?
- En ce qui concerne l'amortissement des prêts, existe-t-il une différence appréciable entre la performance des entreprises appartenant à des femmes et celle des entreprises appartenant à des hommes?

Coopération avec d'autres institutions

- Y a-t-il des organismes publics ou des ONG dans le pays qui se spécialisent dans l'octroi d'une aide aux PME en général ou aux PME appartenant à des femmes en particulier?
- La SFD collabore-t-elle avec ces institutions dans le but d'identifier des projets, de financer ou de garantir des prêts ou de fournir des services connexes (préparation de projet, formation) aux entrepreneuses?

Risques

Il est très possible que bon nombre des questions de genre spécifiques qui ont été identifiées pendant la préparation de la fiche de projet demeurent irrésolues à ce stade et, en conséquence, posent un risque éventuel pour le succès de la ligne de crédit. Le rôle des genres est une variable économique et il a été démontré que les femmes, lorsqu'elles acquièrent davantage de ressources, investissent ces ressources dans des activités qui leur permettent d'atteindre une meilleure productivité que les hommes. En conséquence, les projets qui ne facilitent pas l'accès des femmes aux ressources et le contrôle exercé par elles sur les ressources peuvent courir un plus grand risque de ne pas réussir. Il peut s'agir, entre autres, des risques suivants:

- La ligne de crédit vise certains sous-secteurs auxquels les femmes ne participent pas comme employée ou comme propriétaire d'entreprise;
- Les besoins de financement des entreprises dans ces sous-secteurs qui appartiennent à des femmes sont trop modestes pour répondre aux critères d'octroi de prêts de la SFD;
- La procédure de demande de prêt est trop longue et compliquée pour convenir aux besoins de financement modestes des entreprises appartenant à des femmes;
- Les conditions de garantie de prêt imposées par la SFD ont tendance à défavoriser les femmes (en exigeant un nantissement traditionnel tel que des terres ou des bâtiments que les femmes ne possèdent peut-être pas ou en exigeant qu'un mari se porte cosignataire).

3.2 Préparation/évaluation du projet

3.2.1 Mission d'évaluation

Il est indispensable d'assurer que les questions de genre sont incluses dans les termes de référence de chaque membre de la mission d'évaluation. L'incorporation de ces questions dans les termes de référence proviendra directement des thèmes liés au rôle des genres identifiés dans la fiche de projet. Les membres de la mission devront collaborer avec la SFD et d'autres institutions dans le pays en question afin:

- de compléter l'information spécifique nécessaire relative au rôle des genres pour ce qui est du contexte du projet et des institutions concernées; et
- d'explorer dans quelle mesure il conviendrait de modifier la conception du projet de manière à assurer que les femmes ont accès aux ressources disponibles grâce à la ligne de crédit de la Banque.

Les questions de genre pourraient être incorporées dans les termes de référence comme suit:

Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission consisteront le plus souvent à mettre à jour les renseignements existants, à élucider les questions pas encore résolues et à chercher la solution des thèmes identifiés. Ces objectifs généraux devraient clairement indiquer que la mission s'attaquera à tous les thèmes spécifiques au rôle des genres qui sont soulevés dans la fiche de projet.

Il convient d'examiner lors de la mission les questions liées à la conception du projet et de définir clairement le but, les objectifs, les résultats attendus et les activités du projet. En élaborant la hiérarchie des objectifs du projet, il y a lieu d'effectuer une analyse de genre. La question principale à poser en concevant une ligne de crédit est la suivante: "Quelle différence y aura-t-il entre l'accès des femmes et des hommes aux ressources fournies dans le cadre de la ligne de crédit?"

Taches spécifiques de la mission

(1) Information à obtenir

a. INFORMATION RELATIVE AU CONTEXTE

Si la Banque ne dispose pas de données désagrégées par sexe suffisantes sur le pays concerné, les chargés de projet peuvent demander à la SFD et à d'autres institutions dans le pays de préparer certains types de renseignements avant l'arrivée de la mission. Pendant la mission, l'équipe devra compléter et confirmer les données désagrégées par sexe sur les activités du secteur privé dans le secteur des PME. L'Annexe 1 de ces directives présente une liste de sources de données à l'intérieur du pays et de méthodes rapides et peu coûteuses de rassemblement de données en vue d'aider les chargés de projet à accomplir cette tâche.

Lors de la mission, il y aura lieu de rassembler les types d'information suivants et de les analyser en fonction de la conception du projet:

- Nombres et pourcentages de femmes qui sont classées comme étant économiquement actives dans le secteur des PME;
- Données sur les différences entre la participation des femmes et des hommes au secteur des PME — employés ou propriétaires d'entreprise, différents secteurs d'activité, taille relative des entreprises;
- Contraintes particulières s'opposant à la participation des femmes au secteur des PME et, le cas échéant, aux sous-secteurs visés;
- Possibilités particulières de participation des entreprises appartenant à des femmes au secteur des PME et, le cas échéant, aux sous-secteurs visés.

b. INFORMATION INSTITUTIONNELLE

Si des renseignements désagrégés par sexe ont été fournis par la SFD, il conviendra de les confirmer pendant la mission. Si la SFD n'a pas pu fournir les renseignements demandés, les membres de la mission devront collaborer avec le personnel de la SFD afin d'obtenir autant d'information que possible dans les domaines suivants:

- Répartition par sexe du personnel aux différents niveaux organisationnels;
- Renseignements sur le portefeuille et analyse de genre. (NOTE: La désagrégation par sexe du portefeuille convient en particulier aux situations où la SFD finance des entreprises appartenant à des individus. Lorsqu'il s'agit de financer une société, il ne sera pas possible dans tous les cas de déterminer le sexe des actionnaires.)

(2) Questions à résoudre

Une tâche importante des missions d'évaluation des lignes de crédit consiste à explorer avec la SFD et les autres institutions concernées au niveau du pays les questions liées à la conception du projet. Le chargé de projet joue un rôle important en tant qu'"ambassadeur" de la BAD et devrait profiter de l'occasion pour familiariser ses collègues au niveau du pays membre régional avec la politique de la BAD sur la femme et le développement. Les discussions sur la conception de la ligne de crédit devraient incorporer les questions de genre et le chargé de projet devrait examiner la possibilité d'inclure des conditions de prêt qui tiennent compte de ces questions.

a. POLITIQUE D'INTERVENTION S'APPLIQUANT AUX PME

Tous les petits entrepreneurs rencontrent les mêmes obstacles lorsqu'ils essaient d'obtenir un financement du système bancaire structuré. Les contraintes des femmes, cependant, sont souvent accentuées par des facteurs légaux, sociaux et culturels. Les contraintes particulières s'opposant à l'accès des femmes aux crédits peuvent comprendre:

- la petite taille de leurs entreprises et donc leurs besoins modestes de crédit;
- le caractère non structuré de leurs entreprises et leur incapacité de fournir les documents d'inscription et d'impôts exigés par les banques;
- le manque de nantissement approprié requis pour obtenir un prêt bancaire;
- les secteurs auxquels elles participent;
- le manque d'expérience et donc de compréhension de la procédure suivie par les banques;
- la longueur et l'inconfort de la procédure bancaire qui ne convient pas à leurs besoins modestes de fonds de roulement;
- un accès restreint aux circuits de communication existants et aux renseignements sur la disponibilité des crédits.

En conséquence, les chargés de projet devront poser les types de question suivants:

- Les femmes et les hommes auront-ils le même accès aux prêts octroyés dans le cadre de la ligne de crédit proposée? Les femmes seront-elles exclues à cause des sous-secteurs visés, du montant des prêts ou de la politique et des critères s'appliquant à l'octroi de prêts? Par exemple, si l'on a constaté que les femmes participent plus que les hommes à la transformation des produits agricoles et que ce secteur est visé par la SFD, les femmes pourront profiter beaucoup de la ligne de crédit. Par contraste, si les femmes participent aux secteurs visés surtout comme travailleurs indépendants et que la SFD finance seulement les grandes industries, les femmes ne pourront pas profiter de la ligne de crédit.

- Quelle est l'attitude de la SFD à l'égard de l'adoption d'une nouvelle politique et modalité d'intervention qui conviennent mieux aux entreprises appartenant à des femmes? Le chargé de projet devrait être ferme à introduire la politique du Groupe de la Banque sur la femme et le développement dans la mesure où elle s'applique à l'accès des femmes aux crédits.

b. ORGANISATION ET GESTION

- Les femmes sont-elles représentées à tous les niveaux de l'organisation? Sinon, la SFD est-elle disposée à prendre en considération un plan ayant pour objet de mieux incorporer les femmes dans l'organisation?
- Les femmes et les hommes ont-ils le même accès aux possibilités de formation offertes par la SFD? Sinon, comment peut-on assurer la participation des femmes d'une manière plus efficace?
- La SFD s'intéresse-t-elle à offrir à son personnel une formation sur les questions de genre?

c. PORTEFEUILLE DE PRETS

- Quelle est la proportion de prêts octroyés à des entreprises appartenant à des femmes en comparaison de ceux octroyés à des entreprises appartenant à des hommes, en fonction du nombre de prêts et aussi du montant des prêts?
- Y a-t-il une différence entre le montant moyen des prêts consentis à des entreprises appartenant à des femmes et celui des prêts consentis à des entreprises appartenant à des hommes?
- En ce qui concerne l'amortissement des prêts, existe-t-il une différence appréciable entre la performance des entreprises appartenant à des femmes et celle des entreprises appartenant à des hommes?

d. COOPERATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

- Y a-t-il des organismes publics ou des ONG dans le pays qui se spécialisent dans l'octroi d'une aide aux PME en général ou aux PME appartenant à des femmes en particulier? Quel type d'aide offrent-ils?
- La SFD collabore-t-elle avec ces institutions dans le but d'identifier des projets, de financer ou de garantir des prêts ou de fournir des services connexes (préparation de projet, formation) aux entrepreneuses?
- Est-il possible d'incorporer dans la conception du projet un rôle spécifique pour les ONG spécialisées dans l'octroi d'une aide aux PME appartenant à des femmes?

- Existe-t-il actuellement des ONG qui pourraient aider des femmes à préparer des projets viables en vue de les présenter à la SFD pour un financement qui serait éventuellement consenti dans le cadre de la ligne de crédit?
- Est-il possible de prêter à des ONG, sous forme de ligne de crédit, des fonds que les ONG pourraient ensuite utiliser pour organiser un programme de prêts à l'intention des entreprises appartenant à des femmes qui sont trop petites, selon les critères d'octroi de prêts, pour recevoir un prêt directement de la SFD?
- Existe-t-il actuellement des institutions qui seraient peut-être disposées à fournir des garanties complémentaires aux entreprises appartenant à des femmes dans le but de les aider à accéder aux prêts accordés par la SFD?
- Existe-t-il actuellement des institutions qui pourraient aider la SFD à suivre et à superviser les petits prêts accordés aux femmes?
- Existe-t-il actuellement des institutions qui pourraient assurer une formation et une assistance technique à l'intention des petites entreprises appartenant à des femmes?
- Comment peut-on incorporer de telles institutions dans la conception de la ligne de crédit?

(3) Personnes et institutions à rencontrer

Les termes de référence devraient stipuler que les membres de la mission feront un effort pour examiner les différentes questions citées plus haut avec les personnes et les institutions suivantes, ainsi qu'avec le personnel de la SFD. Ces personnes et institutions peuvent fournir des renseignements spécifiques sur les PME appartenant à des femmes et apporter une contribution importante aux questions liées à la conception du projet:

- Les entreprises appartenant à des femmes qui ont déjà reçu un financement de la SFD ou qui figurent actuellement sur sa liste de projets;
- Les ONG qui se spécialisent dans l'octroi d'une aide aux entreprises appartenant à des femmes;
- Les organismes publics et les ONG qui fournissent une aide aux PME en général;
- Les organisations féminines nationales (Ministère pour la femme et le développement, Bureau sur le rôle de la femme, etc.);
- Les autres bailleurs de fonds tels que l'UNICEF, l'USAID et la Banque mondiale qui seront peut-être en mesure de fournir des données utiles désagrégées par sexe sur la participation des femmes au secteur des PME.

29

L'Access des Femmes au Crédit SFD

L'analyse de genre des lignes de crédit du Groupe de la Banque a naturellement tendance à mettre l'accent sur la question de l'accès aux crédits. La BAD fournit des lignes de crédit aux SFD dans le but d'atteindre le secteur des petites et moyennes entreprises. Cependant, les prêts consentis par les SFD (et donc la définition de la taille et des types d'entreprise compris dans le secteur des PME) ont toujours tendance à être relativement grands, c'est-à-dire de 50.000 à 8 millions d'UC. Cette définition de facto des PME qui sont admissibles à un financement aux termes des lignes de crédit consenties aux SFD a un impact différent sur les femmes que sur les hommes.

Les femmes et les hommes participent souvent à des types d'activité commerciale très différents. Bien que les micro-entreprises du secteur non structuré appartiennent à des hommes et à des femmes, les femmes constituent le plus souvent un pourcentage plus élevé de la population de micro-entrepreneurs et sont souvent plus actives dans ce secteur que dans d'autres. En conséquence, les politiques de prêt et les procédures suivies par les SFD, étant destinées à atteindre les plus grandes entreprises, peuvent représenter une sorte de discrimination involontaire contre les femmes.

Lors de la conception des lignes de crédit, les chargés de projet devront d'abord comprendre les différences entre la participation des femmes et des hommes au secteur des PME. Des données désagrégées par sexe et des analyses de genre sur les activités commerciales seront indispensables pour comprendre les différences. Les chargés de projet devront ensuite comparer ces renseignements aux politiques de prêt et aux procédures suivies par les SFD pour déterminer dans quelle mesure l'accès des femmes aux crédits diffère de celui des hommes en raison de leur participation respective différente au secteur des PME.

Cette analyse devrait conduire, le cas échéant, à une modification de la conception du projet afin d'assurer un accès égal aux crédits pour les femmes et les hommes. Les modifications possibles comprennent:

- Des changements au niveau des politiques de prêt et des procédures suivies par les SFD de sorte qu'elles répondent mieux aux besoins typiques des entreprises appartenant à des femmes;
- L'utilisation des ONG spécialisées dans l'octroi de petits prêts comme intermédiaires pour atteindre les entreprises appartenant à des femmes.

ENCADRÉ 3

3.2.2 Rapport d'évaluation

A ce stade, le chargé de projet aura normalement obtenu suffisamment de renseignements sur le contexte général et les questions de genre liées à la ligne de crédit et, en plus, il aura eu des discussions avec la SFD et les autres institutions concernées au sujet des modifications possibles à

apporter à la conception du projet. Le chargé de projet devrait consciemment incorporer les questions de genre dans les sections appropriées du rapport d'évaluation.

Contexte

Il y a lieu d'examiner les différences entre la participation des femmes et des hommes au secteur des PME. Il convient d'inclure toutes les données disponibles sur la participation des femmes en tant qu'employée ou propriétaire d'entreprise dans la section sur le secteur industriel global et/ou le secteur des PME et, le cas échéant, dans la section sur les sous-secteurs faisant l'objet du financement prévu aux termes de la ligne de crédit. Prière de se reporter à l'Etape 2 de ces directives qui contient une liste des types de questions de genre qu'il convient d'explorer.

Emprunteur

Politique et modalité d'intervention

Indiquer de quelle manière la politique et la modalité d'intervention de la SFD, en particulier pour les PME, assurera que les femmes et les hommes ont le même accès aux prêts consentis dans le cadre de la ligne de crédit proposée.

Organisation et gestion

Examiner la représentation proportionnelle des femmes et des hommes à l'intérieur de la structure organisationnelle existante et, le cas échéant, les plans ayant pour objet de mieux incorporer les femmes dans cette structure. Décrire les possibilités de formation offertes par la banque et l'accès relatif des femmes et des hommes à cette formation. Examiner la possibilité de fournir à l'intention du personnel de la SFD une formation sur les questions de genre.

Analyse du portefeuille

Fournir des renseignements sur le portefeuille, avec une répartition des sexes, conformément à l'information demandée à la SFD à la section 3.1.1 de ces directives. En ce qui concerne le déboursement et le remboursement des prêts, inclure une analyse, le cas échéant, de toute tendance appréciable liée à la répartition des sexes.

Projet

Description

(1) Critères de sélection des projets

Indiquer la relation entre les prévisions concernant le montant des prêts à financer dans le cadre de la ligne de crédit et la taille moyenne des entreprises appartenant à des femmes dans les sous-secteurs visés.

Si les conditions s'appliquant aux garanties de prêt sont abordées, expliquer dans quelle mesure les entrepreneuses pourront normalement remplir ces conditions.

(2) Format des rapports d'évaluation

Si la SFD est obligée de soumettre à la Banque pour approbation certains projets financés dans le cadre de la ligne de crédit, préciser que la SFD devra inclure des renseignements spécifiques sur la répartition des sexes en relation avec les propriétaires des entreprises concernées et la création d'emplois. Prière de se reporter aux Directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets industriels pour une explication des types d'information que la SFD pourrait fournir dans l'évaluation de plus grands projets.

(3) Supervision du projet

Préciser que les rapports de supervision périodiques fournis par la SFD devront inclure des renseignements spécifiques sur la répartition des sexes en relation avec les propriétaires des entreprises concernées et la création d'emplois. Prière de se reporter à la section 3.1.1 de ces directives qui présente à l'intention des SFD un format suggéré pour les rapports sur les débours et le portefeuille.

(4) Coopération avec d'autres institutions

Au cas où la conception du projet prévoit un rôle spécifique pour les ONG concernant l'octroi de crédits ou la fourniture de services connexes aux entreprises appartenant à des femmes, décrire les rôles respectifs de la SFD et de la ou des ONG et expliquer de quelle manière ces activités seront financées par la Banque.

Justification

Impact sur la femme et le développement

Traditionnellement, cette section examine l'impact du projet sur les femmes. Dans la plupart des rapports, cependant, les remarques présentées dans cette section sont presque une réflexion après coup où il est indiqué que le projet n'aura aucun impact négatif sur les femmes ou qu'il aura un impact positif sans pour autant le documenter suffisamment.

Si une analyse de genre n'a pas été incorporée dans la conception du projet et que le rapport d'évaluation n'a pas systématiquement examiné dans quelle mesure la ligne de crédit aura un impact différent sur les femmes et les hommes, ce sera inutile d'inclure cette section dans le rapport. L'objet de cette section est de résumer l'ensemble des questions de genre liées à la conception du projet et des renseignements désagrégés par sexe qui ont été incorporés dans le rapport d'évaluation à la section indiquée plus haut.

Autres avantages et risques

Si les femmes ne participent pas d'une manière appréciable aux sous-secteurs faisant l'objet de la ligne de crédit, en tant que propriétaire d'entreprise ou employée, il convient de le signaler comme étant un risque.

Si les discussions avec la SFD sur les questions de genre — par exemple, les efforts pour mieux incorporer les femmes dans sa structure organisationnelle ou pour modifier la politique et la procédure afin d'assurer que les femmes et les hommes ont le même accès aux prêts — n'ont pas abouti, il convient de le signaler comme étant un risque.

Conclusions et recommandations

Tout accord conclu avec la SFD concernant les questions de genre et assurant que les femmes et les hommes auront le même accès aux prêts financés dans le cadre de la ligne de crédit doit être clairement indiqué comme étant une condition séparée s'appliquant aux prêts.

3.3 Execution et supervision du projet

3.3.1 Supervision et suivi

Lorsque la ligne de crédit est approuvée et opérationnelle, le chargé de projet assurera régulièrement le suivi et la supervision de la performance de la SFD. Il s'agira d'étudier les rapports périodiques soumis par la SFD et d'effectuer des missions de supervision périodiques. Aux termes de la ligne de crédit, la Banque peut approuver le principe de prêts librement accordés par la SFD et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire de soumettre à la Banque pour approbation les projets individuels. Afin d'assurer que la SFD se conforme aux conditions relatives aux prêts et aux questions de genre, le chargé de projet doit s'assurer que la SFD fournit régulièrement et selon le format demandé toutes les données requises sur la répartition des sexes. Normalement, les projets qui dépassent le plafond librement accordé doivent être individuellement soumis à la Banque pour approbation avant le déboursement par la SFD. Afin d'assurer que la SFD tient suffisamment compte des questions de genre dans le financement de plus grands projets, le chargé de projet peut communiquer à la SFD les Directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets industriels.

Au cas où il devient évident que la SFD a de la difficulté à incorporer efficacement dans ses opérations les questions de genre — par exemple, elle n'a pas engagé un plus grand nombre de femmes pour occuper un poste de chargé de crédits; elle n'a pas octroyé un nombre appréciable de prêts à des femmes; elle n'a pas fait appel à des intermédiaires afin d'offrir des crédits aux entrepreneuses — le chargé de projet devra entretenir un dialogue avec la SFD sur les meilleurs moyens de surmonter les problèmes. Les termes de référence des missions de supervision devraient préciser qu'il conviendra de régler pendant la mission d'évaluation toutes les questions de genre qui n'ont pas encore été résolues, en modifiant au besoin la conception du projet.

3.3.2 Rapport d'achèvement du projet

Le rapport d'achèvement du projet sert à faire la comparaison entre la performance réelle et prévue de la SFD et devrait également comprendre une comparaison spécifique entre la performance institutionnelle réelle et prévue relative aux questions de genre, notamment dans les domaines suivants:

- politique et modalité d'intervention s'appliquant aux PME;
- organisation et gestion;
- analyse du portefeuille;
- coopération avec d'autres institutions.

Le rapport devrait comprendre pour les futurs projets des recommandations spécifiques concernant les meilleurs moyens de surmonter les difficultés rencontrées en incorporant dans la ligne de crédit les questions de genre.

ANNEXE 1

SOURCES LOCALES DE DONNEES

1. Etudes anthropologiques qui fournissent des données sur l'importance relative des parcelles gérées par des hommes et celles gérées par des femmes.
2. Enquêtes de régions menées dans le cadre de conceptions de projets ou à d'autres fins (bien que ces enquêtes ne soient que rarement ventilées hommes/femmes).
3. Rapports de vulgarisation et jugements informels effectués par des agents de vulgarisation.
4. Rapports de recherches, comme ceux de projets de systèmes fermiers, s'ils sont disponibles.
5. Personnel des universités locales dans les départements d'agriculture, de développement rural, de sociologie et d'économie, y compris les étudiants de ces disciplines, ainsi que d'autres recherches.
6. Unités gouvernementales spécialisées, telles que les bureaux pour les femmes au sein des ministères de l'agriculture et du développement rural.
7. Personnel de A.I.D. et d'autres donateurs, y compris le responsable de Femmes dans le développement (WID) dans les Missions USAID et le personnel à long terme des projets sur le terrain.
8. Reconnaissance rapide au travers de conversations avec les habitants des villages, les responsables politiques locaux (comme par exemple les préfets des anciennes colonies françaises), les enseignants et d'autres sources locales.
9. Données d'emploi et de chômage
10. Données de recensement
11. Dossiers de crédit pour connaître les caractéristiques programmes de prêt.
12. Données d'enseignement - nombre de femmes dans le système scolaire formel ou dans les programmes de formation.
13. Données juridiques - lois, réglementations, conditions d'autorisation.
14. Données fiscales
15. Données d'adhésion à des associations - coopératives, organismes commerciaux ou sectoriels.

175

16. Projets d'aide publique - participation à de tels programmes.
17. Documentations de projets AID
18. Données d'entreprises individuelles - emploi hommes/femmes, par exemple.
19. Caractéristiques de la population active par secteur.
20. Emplois - types d'emplois disponibles

METHODES RAPIDES DE COLLECTE DE DONNEES À BAS COUT

INTERVIEWS AVEC LES SOURCES CLES

Ces interviews consistent en discussions approfondies avec des experts sur un sujet spécifique afin d'obtenir des données, des avis et des perspectives sur le sujet. Les sources clés doivent représenter divers points de vue et notamment ceux des hommes comme des femmes, des bas revenus comme des revenus élevés, des groupes socio-économiques et des organisations. Un guide d'interview comprenant les principaux sujets et questions à traiter sert parfois à guider la discussion, bien que des questions spécifiques soient formulées au cours de l'interview. Les informations obtenues auprès des sources clés sont généralement complétées par des informations en provenance d'autres sources.

INTERVIEWS DE GROUPES SPECIALISES

Lors des interviews de groupes spécialisés, les participants discutent entre eux d'idées, de questions et d'informations sous la supervision générale d'un modérateur. Les prémisses qui sous-tendent ces interviews sont que l'interaction de groupe a des effets synergétiques sur les participants et qu'ils produisent de meilleurs aperçus et informations que ne le font les interviews individuelles. Le nombre des participants est limité afin de faciliter la discussion.

INTERVIEWS DE COMMUNAUTES

Les interviews de communautés prennent la forme de réunions de communautés ou de villages qui sont ouvertes à tous les membres. Les interviews sont généralement menées par une équipe d'au moins deux enquêteurs qui suivent un guide d'interview. Les interviews de communautés peuvent également servir à obtenir des données statistiques au niveau des communautés.

OBSERVATION DIRECTE

Cette méthode consiste en l'observation intensive et systématique d'un phénomène ou d'un processus dans son milieu naturel. Ce n'est toutefois pas une méthode aussi élaborée que l'est l'observation des participants qui est utilisée dans les études ethnographiques. Dans l'étude des phénomènes sociaux et économiques, l'observation directe requiert généralement d'interviewer aussi les sources clés.

ENQUÊTES INFORMELLES

Les enquêtes informelles diffèrent des enquêtes sur échantillon sur quatre points. Elles

- 1.) ne sont axées que sur quelques variables;
- 2.) utilisent un échantillon de taille réduite;
- 3.) utilisent un échantillonnage sans probabilité; et
- 4.) permettent une plus grande souplesse aux enquêteurs sur le terrain.

Les enquêtes informelles génèrent des données qui peuvent être analysées de façon statistique.